



Mariage prévu en Suisse

Septembre 2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

Les offices de l'état civil en Suisse sont compétents pour les questions relatives aux mariages.

Le partenaire suisse résidant en Suisse se renseigne sur les documents qu'il doit présenter au bureau de l'état civil de son lieu de résidence et y dépose ses documents.

Pour le partenaire du Myanmar ainsi que pour le citoyen suisse qui réside au Myanmar, la procédure pour la préparation du mariage se déroule comme suit :

Pour le partenaire suisse résidant au Myanmar

- Copie du **Passeport**
- Certificat de résidence**, établi il y a moins de six mois
 - Pour les Suisses de l'étranger annoncés auprès de ce Centre Consulaire Régional, un certificat de nationalité et d'immatriculation sera délivré par cette représentation.

Pour le partenaire du Myanmar:

- Copie du formulaire „Demande en vue de mariage“ complété par le partenaire résident en Suisse**
 - Ceci est nécessaire si le partenaire résidant en Suisse n'est pas présent afin de pouvoir vérifier les données personnelles, la nationalité/lieu d'origine et l'adresse de résidence du partenaire absent ainsi que le lieu de mariage choisi.
- Passeport et carte d'identité** du Myanmar (National Registration Card NRC)
- Certificat de naissance** du service de santé publique de la municipalité (Township Public Health Department) ou de l'hôpital (Hospital Medical Record Department), signé par le médecin de la municipalité (Township Medical or Health Officer)
- Liste des membres du ménage**, délivrée par le tribunal compétent ou une lettre de recommandation de la municipalité, indiquant l'adresse de résidence, datant de moins de six mois
- Déclaration sous serment concernant l'état civil** ("célibataire", "divorcé" ou "veuf"), délivrée par le tribunal compétent, n'ayant pas plus de six mois
 - si divorcé: en outre, **certificat de divorce** et **certificat de force juridique**
 - si veuve: en outre, **certificat de décès** du précédent conjoint
- Le cas échéant, **certificats des changements de prénom**, délivrés par l'Office de l'immigration

Embassy of Switzerland
35 North Wireless Road, (Thanon Witthayu)
Bangkok 10330

G.P.O. Box 821, Bangkok 10501

Telefon: 02 674 6900; Fax: 02 674 6901
bangkok.cc@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bangkok

Pour les enfants en commun

- Nouvel **acte de naissance de l'enfant**
- Passeport étranger de l'enfant**, si disponible
- Reconnaissance de la paternité**, si possible

Traduction

Tous les documents, à l'exception des passeports, doivent être traduits en anglais par un *notaire public*, reconnu par le ministère des Affaires étrangères.

Légalisation

Seules les traductions doivent être certifiées par le ministère des Affaires étrangères du Myanmar.

Emoluments

Une fois que tous les documents et les traductions ont été organisés, veuillez envoyer tous les documents comme scans au Centre consulaire régional de Bangkok à l'adresse électronique suivante : bangkok.cc@eda.admin.ch

Cela est nécessaire pour vérifier que tous les documents sont cohérents et pour calculer une avance pour la vérification des originaux.

Tous les documents et actes sont **vérifiés** par un avocat. Le coût de la vérification est d'environ **500 USD**. Le montant exact dépend du nombre de documents et du lieu de délivrance. Le montant peut être transféré sur le compte de l'ambassade à Bangkok ou payé en espèces à l'ambassade à Yangon. Les documents et certificats peuvent être remis directement à l'ambassade à Yangon sur rendez-vous.

Une fois la vérification est terminée, tous les documents et certificats sont envoyés au Centre consulaire régional de Bangkok.

Le partenaire du Myanmar doit maintenant se rendre en personne au centre consulaire régional de Bangkok [après avoir pris rendez-vous](#) à l'avance pendant les [heures d'ouvertures](#).

Les formulaires suivants seront remplis au guichet :

- ❖ Demande de préparation au mariage
- ❖ Déclaration concernant les conditions du mariage.

Une taxe, payable en **THB**, équivalente à environ **350,00 CHF** doit être payée au moment de l'entretien. Cette taxe est conforme à l'ordonnance sur les taxes du Département fédéral des affaires étrangères (GebV-EDA) et à l'ordonnance sur les taxes en matière d'état civil (ZStGV).

Informations supplémentaires

Les documents établis une fois seulement par les autorités du Myanmar seront restitués.

Si le partenaire au Myanmar n'a pas une connaissance suffisante d'une langue nationale suisse ou de l'anglais, il faut faire appel de manière autonome à un interprète indépendant. Pour remplir les formulaires, le partenaire du Myanmar doit connaître les détails exacts (prénom, nom, date et lieu de naissance), la nationalité/lieu d'origine de la fiancée suisse.

Le Myanmar ne fait pas de distinction entre **les prénoms et les noms de famille**. Les ressortissants du Myanmar sont donc priés d'indiquer la séparation de noms souhaitée pour le registre de l'état civil suisse sur une lettre séparée.

Les offices de l'état civil en Suisse ou la représentation suisse peuvent donner avant le mariage des informations quant au nom de famille après le mariage.

Les autorités cantonales de surveillance peuvent demander des documents supplémentaires.

Temps de traitement

Tous les documents et actes remis seront transmis par le Centre Consulaire Régional au bureau de l'état civil compétent pour le lieu du mariage. Il faut compter avec un délai **d'au moins deux mois** jusqu'à ce que le mariage puisse avoir lieu.

Le Suisse resp. le partenaire résidant en Suisse est prié de contacter directement, après ce délai, l'office de l'état civil correspondant.

Après le mariage en Suisse

Les Suisses de l'étranger inscrits auprès du Centre Consulaire Régional sont priés d'envoyer une **copie de l'acte de mariage** à cette représentation par courriel, dans le but de mettre à jour le registre des Suisses de l'étranger.

Les changements d'état civil qui ont eu lieu à l'étranger sont généralement à annoncer aux pays d'origine des partenaires. **Après le mariage, veuillez contacter la représentation du Myanmar en Suisse pour enregistrer le mariage au Myanmar.**

Demande de visa pour les ressortissants du Myanmar

Les citoyens du Myanmar ont besoin d'un visa pour se rendre en Suisse ou pour y établir leur résidence. En cas de prise de résidence en Suisse, une demande de visa doit être déposée aux guichets de la section des visas du Centre consulaire régional. Pour des informations détaillées, veuillez consulter le [site web](#) de cette représentation et/ou contacter le service des visas à l'adresse électronique suivante : bangkok.visa@eda.admin.ch